



DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- INSTALLATION d'un ANC NEUF (avec Permis de Construire)
 REHABILITATION d'un ANC existant (sans Permis de Construire)

Cadre réservé au
SPANC

Reçu le :

DEMANDEUR

Nom, Prénom ou Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :Ville :

 : Port :

E.mail :

Adresse du projet :

Code Postal :Ville :

Références cadastrales : Section : N° de parcelle(s) :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Habitation individuelle

Nombre de pièces principales* :

*au sens de l'article R.111-1-1 du code de la construction

- Autre type de bâtiment

Nature de l'usage : Nombre d'usagers :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Terrain

Superficie totale :m²

Pente de la surface prévue pour l'implantation de votre installation d'assainissement

<5%

entre 5 et 10%

>10%

Alimentation en eau potable

Mode d'alimentation : adduction publique ressource privée

Si alimentation par une source privée (déclaration obligatoire auprès de nos services) :

- Nature : puits forage (profondeur :) source (profondeur :)
- Distance par rapport au dispositif de traitement : m

Si la distance est inférieure à 35m, veuillez nous fournir une attestation de non utilisation pour la consommation humaine.

Les eaux pluviales

Destination : fossé privé réseau pluvial ruisseau parcelle autre :
.....

Le rejet des eaux pluviales dans la filière d'assainissement est interdit.

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

En cas d'extension ou de réhabilitation, veuillez nous préciser les éléments conservés :

.....
.....

Le choix du dispositif détaillé ci-après doit faire référence aux conclusions de l'étude de sol réalisée.

FILIERE CLASSIQUE

Prétraitement

- Bac dégraisseur volume : Litres
 collecte les eaux de cuisine
 et/ou
 collecte les eaux de salle de bain
- Pré filtre volume : Litres
- Fosse toutes eaux volume :m³
- Fosse septique volume :m³

Traitement

- Tranchées d'épandage à faible profondeur
 Longueur totale des tranchées :m
 Nombre de tranchées :
- Lit d'épandage à faible profondeur
 Surface :m² Longueur :m Largeur :m
- Filtre à sable vertical
 non drainé ou drainé (étanche)
 Surface :m² Longueur :m Largeur :m
 Lieu de rejet des eaux traitées (*) :
- Filtre à sable horizontal
 Surface :m² Longueur :m Largeur :m
 Lieu de rejet des eaux traitées (*) :
- Tertre d'infiltration non drainé ou drainé
 Surface au sommet :m² Surface à la base :m²
 Lieu de rejet des eaux traitées (*) :

Présence d'un poste de relevage : oui non

FILIERE AGREEE

Type :

- filtre compact
- micro-station
- filtres plantés

Dénomination :

Capacité de traitement :

N° agrément :

Lieu de rejet des eaux traitées (*) :

(*) : sous réserve d'autorisation de rejet de la part du propriétaire, commune ou département

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Tout dossier incomplet sera jugé défavorable.

Les travaux ne pourront commencer qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC sur le projet.

Le dispositif d'assainissement ne pourra être recouvert qu'après la visite de contrôle de bonne exécution du SPANC.

Le pétitionnaire s'engage :

- A informer le technicien du SPANC au moins une semaine avant le début des travaux pour convenir d'un rendez-vous afin de faire le contrôle de bonne exécution.
- A respecter les règles techniques de réalisation du système validé dans le présent formulaire et conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur.
- A ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement.
- A assurer le bon fonctionnement de son installation.
- A permettre le contrôle de bon fonctionnement de son installation.
- A payer la redevance de Service Public d'Assainissement Non Collectif, dès réception du rapport de contrôle de bonne exécution. Le paiement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Fait à le..... Signature du propriétaire

PIECES A FOURNIR

- Une étude de sol et de définition de la filière choisie (*)
- Un plan parcellaire
- Un plan de masse à l'échelle avec l'implantation de l'habitation, la position de la filière d'assainissement, le rejet éventuel vers l'exutoire, l'implantation du puits ou captage d'eau
- **Les dossiers pour lesquels le plan de masse sera différent de celui édité par le bureau d'étude sol seront d'office refusés.**
- Un plan de situation
- Un plan de distribution des pièces
- Dans le cas d'un rejet des eaux traitées vers un fossé public, une autorisation du gestionnaire (mairie si fossé communal ou conseil départemental si fossé départemental).
- Dans le cas de rejet vers un fossé privé, l'autorisation du propriétaire du fossé est obligatoire.
- **Le SPANC vous accompagnera dans cette démarche.**

(*) non obligatoire en cas de réhabilitation d'un ANC existant sans infiltration des eaux traitées sur la parcelle.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :
Monsieur le Président - Service Public d'Assainissement Non Collectif
Agglomération d'Agen – 8, rue André Chénier – B.P. n° 90045 – 47916 AGEN Cedex 9
SPANC tél : 05.53.77.30.98